



TRACT AUX CHEMINOTS

CTN Traction

Montreuil, le 28 septembre 2022

SÉCURITÉ**LA SÉCURITÉ N'EST PAS NÉGOCIABLE !**

Suite à un choc sur le câblot d'UM, une BB 36000 s'est mise en stationnement automatiquement sans que le conducteur ne puisse émettre le SAR et le SAL et en neutralisant l'enregistrement Atess.

La CGT a déposé un droit d'alerte et obtenu que la Direction prenne des mesures sur ce sujet de sécurité ferroviaire.

Le jeudi 3 juin 2021 s'est produit un accident de personne au niveau du PN 35 entre Pont-d'Ain et Bourg-en-Bresse. Cet accident a eu pour conséquence le décès tragique d'une personne, et le risque de suraccident était important.

Sous le choc, le câblot multiplexage (MUX) de la machine a été endommagé, ce qui a engendré un grave dysfonctionnement de la locomotive BB 36000.

En effet, l'engin moteur s'est mis immédiatement « en stationnement » avec extinction de sa batterie et de son éclairage. Dans ces conditions, l'ADC n'a pas pu appliquer normalement les procédures d'urgence.

Il a été impossible pour l'agent d'émettre l'alerte radio (SAR) et le signal d'alerte lumineux (SAL). L'enregistrement Atess s'est aussi arrêté au moment du choc.

Sur ce dernier point, s'il y a une enquête judiciaire, l'ADC peut être mis en défaut car il n'y a plus aucune trace des mesures d'urgence et réglementaires.

Malgré tout, le conducteur a assuré la protection en la demandant avec son téléphone portable !

Devant la gravité de cet accident, un droit d'alerte a été déposé immédiatement par la CGT. Lors de l'enquête, la Direction a botté en touche en expliquant que le fonctionnement de l'engin moteur était conforme aux prescriptions mais sans jamais le démontrer.

Circulez, il n'y a rien à voir ! (Même si un cas similaire leur avait déjà été remonté en 2019 !).

Pour la CGT, une priorité : la sécurité des cheminots et des circulations !

La Direction, sous la seule pression de la CGT, a accepté de faire modifier les BB 36000 en mettant tout simplement un coupe-circuit pour protéger électriquement la locomotive en cas de court-circuit sur le câblot MUX.

Cette solution simple avait été proposée par la CGT aux ingénieurs de Technifret dès le début de l'enquête !

Pour la CGT, la sécurité n'est pas un coût, elle n'est pas négociable ! Elle doit revenir au cœur des décisions et des orientations de la politique de l'entreprise.

**Du 17 au 24 novembre 2022,
JE VOTE CGT !**

